

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Mars 2024



## Mutations dans le second degré, des changements de dates !

Les enseignant·es souhaitant muter à la rentrée scolaire 2024 doivent remplir l'imprimé B et le remettre au secrétariat de leur établissement. La publication des postes et la saisie des vœux auront lieu du **12 au 30 avril** au lieu du 25 mars au 12 avril. Ce changement de dates est lié au fait que les établissements ont reçu leur DHG (dotation horaire globale) plus tard que prévu.

De ce fait, la CCMA consacrée au mouvement est repoussée au 26 juin.

Les stagiaires CAFEP et CAER doivent obligatoirement participer au mouvement sous peine de perdre le bénéfice du concours.

Les enseignant·es en perte de poste ou d'heures et donc prioritaires pour retrouver des heures à la rentrée 2024 doivent remplir l'imprimé A.

Retrouvez la [circulaire](#) et l'imprimé B [ici](#)

## Grève féministe et manifestation le vendredi 8 mars

Le 8 mars, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, faisons la grève féministe !

Les raisons de faire la grève et de manifester le 8 mars sont nombreuses ; dans l'enseignement privé, on observe des inégalités dans le déroulement de carrière et les rémunérations entre les femmes et les hommes. Et ce sont surtout les femmes qui optent pour un temps partiel.

10h AG des grévistes 31 rue de la Grange aux Belles (métro Colonel Fabien) et départ de la manifestation place Gambetta à 14 heures.

Voir le [préavis de grève](#) déposé pour les enseignant·es des établissements sous contrat et les [revendications](#).

## Un avertissement peut-il être notifié par mail ?

Sauf mention particulière dans le règlement intérieur ou la convention collective, l'avertissement donné par l'employeur à un·e salarié·e peut être envoyé par mail. La/le salarié·e qui conteste l'avertissement dont elle/il a fait l'objet doit vérifier qu'elle/il n'a pas reçu un e-mail de reproches qui pourrait être assimilé à un avertissement pour demander l'annulation de la sanction suivante ; en effet, une jurisprudence constante rappelle qu'il n'est pas possible de sanctionner à nouveau un·e salarié·e sur le fondement de faits ayant déjà fait l'objet d'une sanction disciplinaire.

## Grève dans la Fonction publique le 19 mars

Pour une attribution de 85 points d'indices pour toutes et tous et une revalorisation du point d'indice, pour refuser l'instauration du salaire au mérite, toutes et tous en grève le mardi 19 mars !

Voir le [communiqué de Solidaires Fonction publique](#)

**SUNDEP-Solidaires Paris** – siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail -Annexe Varlin- 85 rue Charlot 75003 PARIS

Tél. : 01 83 94 67 85 - E mail : [sundep.paris@gmail.com](mailto:sundep.paris@gmail.com)

Site web national : <https://www.sundep.org> - Site académique : <https://www.sundep.paris.org>